

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en la salle 214 de l'hôtel de ville, le **lundi 13 février 2017** à compter de **18 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire
Monsieur François Bujold, conseiller
Monsieur Jean Cormier, conseiller
Monsieur René Leblanc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Est également présent :

Monsieur Stéphane Cyr, directeur général et greffier-adjoint

Sont absents :

Madame Geneviève Braconnier, conseillère
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

ADMINISTRATION

33a-02-17

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire.

33-02-17

NOMINATION DE REPRÉSENTANT - PARC RÉGIONAL PETITE-CASCAPÉDIA

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

De nommer monsieur René Leblanc, conseiller municipal, à titre de représentant au conseil d'administration du Parc régional Petite-Cascapédia.

ADOPTÉE

34-02-17

RÈGLEMENT 1000-16 AUTORISANT DES TRAVAUX DE RÉNOVATION AU CENTRE COMMUNAUTAIRE ADRIEN-GAUVREAU ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 2 386 564 \$, REMBOURSABLE EN 25 ANS - ADOPTION

Considérant que le Conseil prend en compte le règlement relatif aux travaux de rénovation du Centre communautaire Adrien-Gauvreau, portant le numéro 1000-16;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement autorisant des travaux de rénovation au Centre communautaire Adrien-Gauvreau et décrétant un emprunt de 2 386 564 \$, remboursable en 25 ans , lequel est identifié sous le numéro 1000-16.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT 1030-17 RÉGISSANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES, LE TAUX D'INTÉRÊT ET APPROUVANT LES MODALITÉS DE PERCEPTION DESDITS FRAIS - AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par le conseiller Jean Cormier à l'effet que le Règlement 1030-17 régissant les droits sur les mutations immobilières, le taux d'intérêt et approuvant les modalités de perception desdits frais, sera adopté à une séance ultérieure.

35-02-17

CLUB RALLYE AUTO DE LA BAIE DES CHALEURS - AVANCE DE FONDS

Compte tenu de son lien avec le Club de rallye automobile de la Baie-des-Chaleurs, le conseiller René Leblanc se retire des discussions et s'abstient de se prononcer sur le sujet.

Considérant que le Rallye auto Baie-des-Chaleurs accueillera en 2017 une manche du Championnat NACAM des Rallyes (NRC), entraînant ainsi des retombées extraordinaires pour New Richmond et la Baie-des-Chaleurs;

Considérant qu'une dépense majeure doit être effectuée dans les plus brefs délais pour l'obtention d'une licence FIA, afin d'être reconnu comme événement international;

Considérant que l'organisme ne possède pas les liquidités nécessaires à ces dépenses;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

De verser une avance monétaire au montant de vingt-huit mille dollars (28 000 \$) au Club de Rallye auto Baie-des-Chaleurs pour l'obtention d'une licence FIA, pour l'édition 2017. Par le fait même, le maire et le directeur général sont autorisés à signer tous documents pertinents à cet effet.

ADOPTÉE

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 19 h 11.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Stéphane Cyr, directeur général et greffier-adjoint